

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique unique sera ouverte en mairies de Saint-Exupéry-les-Roches et de Saint-Bonnet-près-Bort, pendant 33 jours consécutifs, du 20 juin 2024 au 22 juillet 2024 inclus, sur le projet relatif à la création d'un parc photovoltaïque au sol situé sur le territoire des communes de des communes de Saint-Exupéry-les-Roches et de Saint-Bonnet-près-Bort, au niveau de la piste de l'aérodrome d'Usse-Thalamy, présenté par la société Centrale PV France.

L'enquête publique unique porte sur deux demandes de permis de construire n° PC 019 201 23 I0005 et n° PC 019 190 23 I0002 au titre de l'article R. 422-2 du code de l'urbanisme ainsi qu'une demande de défrichement au titre de l'article R. 341-1 du code forestier pour exploiter un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 14,55 Mwc sur une surface clôturée de 14,30 ha pour une emprise au sol de 6,65 ha, assorti d'une zone défrichée de 2,6028 ha.

La mairie de la commune de Saint-Exupéry-les-Roches est le siège de l'enquête.

Monsieur Lucien BROUSSE, directeur des ressources humaines à la direction départementale de la poste de la Corrèze retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges, avec comme suppléant Monsieur Jean-Marc CROIZET.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact avec son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, sera tenu à la disposition du public du 20 juin 2024 au 22 juillet 2024 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Saint-Exupéry-les-Roches aux heures d'ouverture des services :

le lundi : de 16h00 à 17h30

le mardi, mercredi et jeudi : de 14h30 à 17h30

le vendredi : de 14h30 à 17h00

- en mairie de Saint-Bonnet-près-Bort aux heures d'ouverture des services :

les mardi et vendredi : de 09h00 à 12h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (1 rue Souham 19000 Tulle) aux heures d'ouverture des services, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30, sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairies de Saint-Exupéry-les-Roches et de Saint-Bonnet-près-Bort.

- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :

- par correspondance à la mairie de Saint-Exupéry-les-Roches (adresse postale : 2 Rue Antoine de St Exupéry 19200 SAINT-EXUPÉRY-LES-ROCHES).

- par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : *Enquête publique sur le projet du parc photovoltaïque au sol de Saint-Exupéry-les-Roches/Saint-Bonnet-près-Bort*).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint-Exupéry-les-Roches pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- jeudi 20 juin 2024 de 14h30 à 17h30,

- mercredi 03 juillet 2024 de 14h30 à 17h30,

- lundi 22 juillet 2024 de 16h00 à 17h30.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint-Bonnet-près-Bort pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- vendredi 28 juin 2024 de 09h00 à 12h00,

- mardi 16 juillet 2024 de 09h00 à 12h00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairies de Saint-Exupéry-les-Roches et de Saint-Bonnet-près-Bort,

- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société Centrale PV France, Monsieur Baptiste ROSSIGNOL : Numéro de téléphone : 06 23 28 73 06 – courriel : baptiste.rossignol@edf-re.fr

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (accord avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 28 MAI 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA